



Discours de M. Philippe Maystadt, président de la BEI, à la séance annuelle du Conseil des gouverneurs

Mesdames et Messieurs les gouverneurs,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous souhaite, cette année encore, la bienvenue à cette Séance annuelle du Conseil des gouverneurs de la BEI. Je pense pouvoir affirmer qu'en cette même occasion il y a un an, peu d'entre nous imaginaient la tournure dramatique qu'allait prendre la situation de l'économie en Europe et dans le monde.

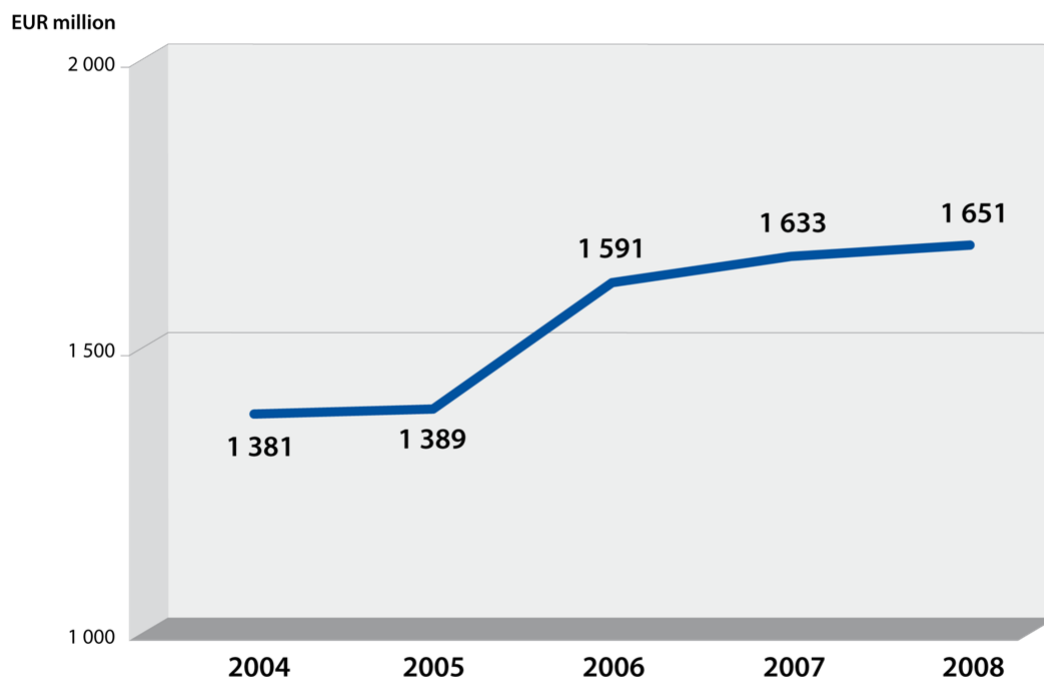
Au cours des douze derniers mois, je me suis, bien entendu, entretenu avec nombre d'entre vous des moyens dont dispose la Banque pour aider l'UE et le reste du monde à faire face à la crise. Cette réunion me donne aujourd'hui l'occasion de faire le point, de revenir sur certains des faits marquants de l'année écoulée et, surtout, d'envisager l'avenir immédiat. C'est aussi l'occasion, comme je l'évoquais dans ma lettre, de discuter des effets de la crise et de la réponse de la BEI et de récolter auprès de vous des indications précieuses en vue de l'examen à mi-parcours du Plan d'activité de la Banque.

Je vais maintenant vous exposer quelques-unes des mesures prises ces derniers mois ainsi que celles prévues pour les mois à venir.

I. PRÉSERVER UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINE

En avril, vous avez, Mesdames et Messieurs les gouverneurs, approuvé une augmentation de 67 milliards d'EUR du capital de la Banque et je profite de l'occasion qui m'est donnée ici de remercier nos actionnaires d'avoir démontré si publiquement et si concrètement leur engagement envers la BEI dans une période difficile et troublée pour des pans entiers du secteur financier. Cette augmentation de capital a donné un nouveau souffle à la Banque, qui va ainsi pouvoir mener une politique plus ambitieuse pour l'Europe et soutenir les plans de relance économique nationaux dans l'Union.

La BEI a toujours exercé un contrôle très strict de ses risques financiers en surveillant quotidiennement ses portefeuilles de prêts et d'emprunts, une ligne de conduite prudente qui porte ses fruits. En 2008, en dépit des turbulences financières, la BEI s'est une fois de plus montrée digne de votre confiance, non seulement en accentuant son action sur l'économie, comme je le montrerai dans quelques instants, mais aussi en continuant d'afficher, dans un contexte de dégradation des marchés, une rentabilité et une résistance remarquables. Sa gestion financière avisée lui a permis d'enregistrer un bénéfice net en légère progression, à 1,65 milliard d'EUR, pour l'exercice 2008. [DIAPOSITIVE N° 1].



Note : The 2006 EIB year-end result amounts to EUR 1 591m before the release of the Fund for General Banking Risks (FGBR)

09/06/2009

European Investment Bank

2

La BEI doit maintenir sa grande solidité financière si elle veut conserver sa note triple A et être en mesure d'emprunter des montants sans précédent sur des marchés plus instables. Dans ce contexte, je me réjouis qu'elle ait désormais accès aux opérations du marché monétaire de l'Eurosystème et aux facilités de trésorerie de la Banque centrale européenne, ce qui lui permettra de réduire encore son risque de liquidité. Assez logiquement, l'accord signé par la BCE et la BEI en mai dernier a été bien accueilli par les autres acteurs du marché. La BEI respectera tous les critères habituellement appliqués aux contreparties admissibles pour la BCE, notamment le niveau minimum de réserves, les obligations statistiques et la communication d'informations financières à cette fin.

La BEI ne voit pas d'inconvénient à ce que l'UE mette en place un surcroît de surveillance réglementaire, comme je l'indiquais d'ailleurs dans ma communication au Parlement européen l'année dernière, et elle est disposée à ouvrir ses livres en toute confiance aux autorités de surveillance. L'acceptation de ce contrôle réglementaire devrait prouver aux États membres et aux marchés que la Banque demeure l'une des institutions financières les plus robustes au monde.

Tant qu'il n'existera pas d'autorité de réglementation au niveau de l'UE, la BEI continuera de rechercher des partenariats avec les autorités réglementaires nationales – comme, par exemple, avec la commission luxembourgeoise de surveillance du secteur financier pour ce qui est de la mise en œuvre de l'accord de Bâle II. Plus généralement, la BEI reste ouverte et attentive à toutes les recommandations de ses organes de contrôle et plus particulièrement de son Comité de vérification, de la Cour des comptes européenne (pour les opérations dans lesquelles des ressources communautaires sont engagées) et du Médiateur européen (dont elle a officiellement accepté les recommandations dans une affaire récente). En outre, suite à la réunion du G-20 en avril dernier, la BEI propose de durcir sa politique concernant les centres financiers offshore, en imposant un engagement de transfert géographique aux contreparties qui ont leur siège dans une juridiction considérée comme un paradis fiscal. Cette politique révisée sera examinée par le Conseil d'administration la semaine prochaine.

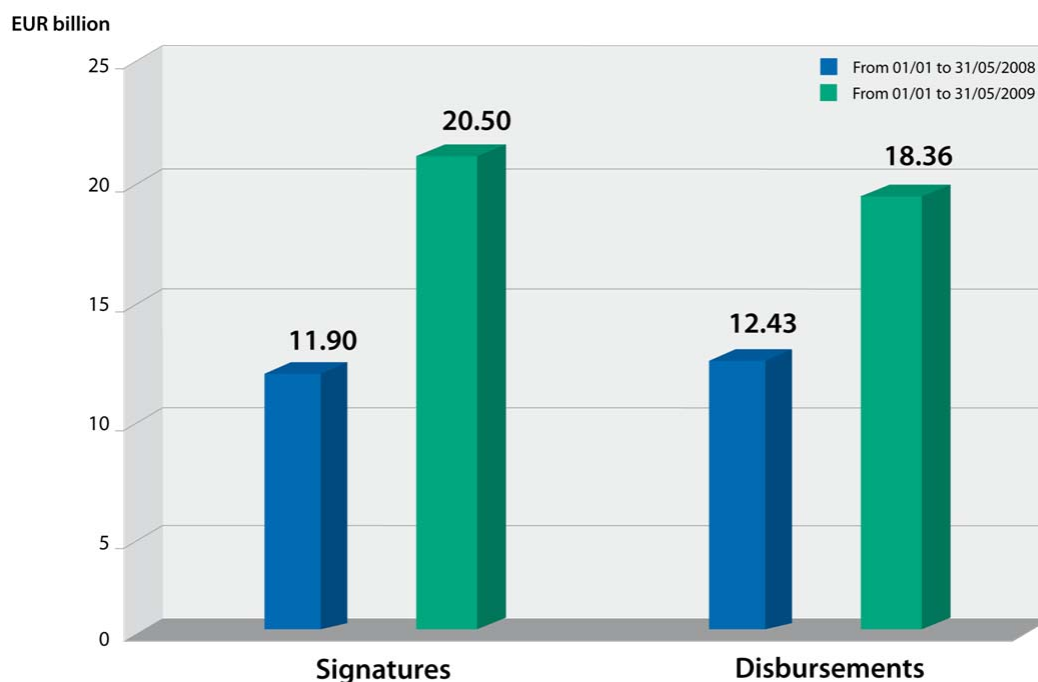
II. ACCROÎTRE L'OFFRE DE PRÊTS

Alors que nous sommes plongés depuis quelques mois dans l'une des plus graves crises financières de tous les temps, la BEI se classe donc distinctement parmi les solutions possibles à la crise, puisqu'elle est en mesure de mobiliser des montants considérables de ressources supplémentaires à l'appui d'un plus grand nombre de projets dans l'Union européenne.

En décembre dernier, la BEI s'est engagée à participer au plan européen de relance économique en augmentant de quelque 30 % le montant global de ses financements (soit 15 milliards d'EUR de plus) en 2009 et en 2010. Ce plan de relance cible trois grands domaines : les petites et moyennes entreprises (PME), l'énergie et l'atténuation des changements climatiques et les investissements dans les "régions de la convergence" de l'UE. L'action dans le deuxième domaine – énergie et changements climatiques – comprend un nouveau dispositif, le Mécanisme européen pour des transports propres, qui a pour vocation première de doubler le soutien de la BEI au secteur automobile.

En fait, avant même que ce plan de relance ne soit finalisé, la BEI avait déjà commencé à répondre, par des mesures rapides et concrètes, aux demandes qui lui étaient faites d'intensifier son soutien à l'économie de l'UE. En affichant, dès la fin de 2008, des décaissements supérieurs de quelque 10 milliards d'EUR à l'objectif initial et, à la fin de mai, de très bonnes avancées vers la réalisation des objectifs exigeants fixés pour 2009, la Banque a montré avec quelle rapidité et quelle efficacité elle pouvait tenir ses engagements. [DIAPOSITIVE N° 2].

Signatures / Disbursements (in EU countries)



Au cours des cinq premiers mois de 2009, les signatures pour des projets dans l'Union européenne atteignent 20,5 milliards d'EUR, soit une progression de 72 % par rapport à la même période de l'année précédente. De même, les décaissements ont augmenté de 47 % et s'élèvent à 18,2 milliards d'EUR au 31 mai.

Toujours sur les cinq premiers mois de l'année, les prêts aux banques destinés aux PME totalisent 4,4 milliards d'EUR, soit plus de la moitié de l'objectif pour l'année, qui est de 8 milliards d'EUR. Dans le domaine de la convergence, les signatures de prêts atteignent 7,7 milliards d'EUR (alors que l'objectif annuel est de 22 milliards d'EUR) et dans celui de l'énergie, 3,9 milliards d'EUR (pour un objectif de 9 milliards d'EUR). Concernant l'aide au secteur automobile en particulier, les prêts approuvés totalisent 5,2 milliards d'EUR à ce jour et devraient dépasser 7 milliards d'EUR à la fin de juillet.

Compte tenu de l'augmentation de la demande pour les prêts de la BEI, il apparaît aujourd'hui possible qu'à la fin de l'année les signatures dépassent de 10 milliards d'EUR l'objectif fixé en décembre dernier. Cela aboutirait à un volume total de prêts d'environ 70 milliards d'EUR pour 2009 dans l'UE et les pays préadhésion, alors que le volume "normal" est de 45 milliards d'EUR. Avec ces 25 milliards d'EUR supplémentaires sur l'année, la Banque apporterait une contribution réellement significative à l'offre de liquidités pour les banques, les grandes entreprises et les entités publiques européennes qui sont ses clientes.

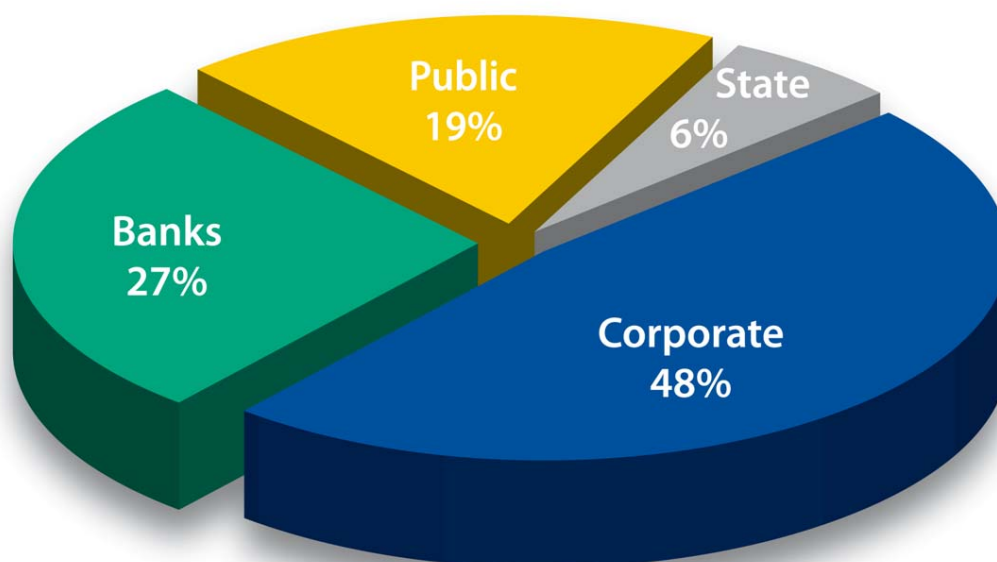
III. PROPOSER DE NOUVEAUX PRODUITS ET PRENDRE DAVANTAGE DE RISQUES

Comme vous en êtes certainement conscients, toutefois, injecter de nouvelles liquidités dans plusieurs secteurs de l'économie européenne n'est qu'une partie de la solution à la crise. La pénurie de capital et l'aversion pour le risque sont d'autres préoccupations des acteurs du marché qui restreignent la capacité et la volonté des intermédiaires financiers de développer leurs activités de prêt et de soutenir l'économie réelle. Il est donc indispensable qu'une banque publique européenne solide répondant à des objectifs stratégiques telle que la BEI intervienne à l'aide d'une gamme de produits financiers plus étendue que jamais – ce qui pour la BEI, implique d'assumer davantage de risques calculés. Plus de risques qu'auparavant donc, mais des risques plus que jamais calculés !

À l'heure actuelle, les opérations qui pourraient être jugées comme "à risque" représentent moins de 6 % de la valeur totale de notre portefeuille de prêts, mais 12 % des prêts signés par la Banque au cours des neuf derniers mois se classent dans cette catégorie¹.

En outre, la proportion de prêts non garantis dans le portefeuille de la Banque atteignait 26 % à la fin du premier trimestre de cette année. D'ailleurs, les prêts non garantis signés au cours de la période exceptionnelle que constituent ces neuf derniers mois représentent 43 % du montant signé durant ce même laps de temps. Il faut donc le dire clairement : comme le montre la diapositive suivante [DIAPOSITIVE N° 3], une part non négligeable des prêts de la BEI sont accordés à des entités du secteur privé – banques et grandes entreprises – sans garantie de tiers.

Lending in EU countries in 2008



Signatures 2008 – breakdown by type of borrower

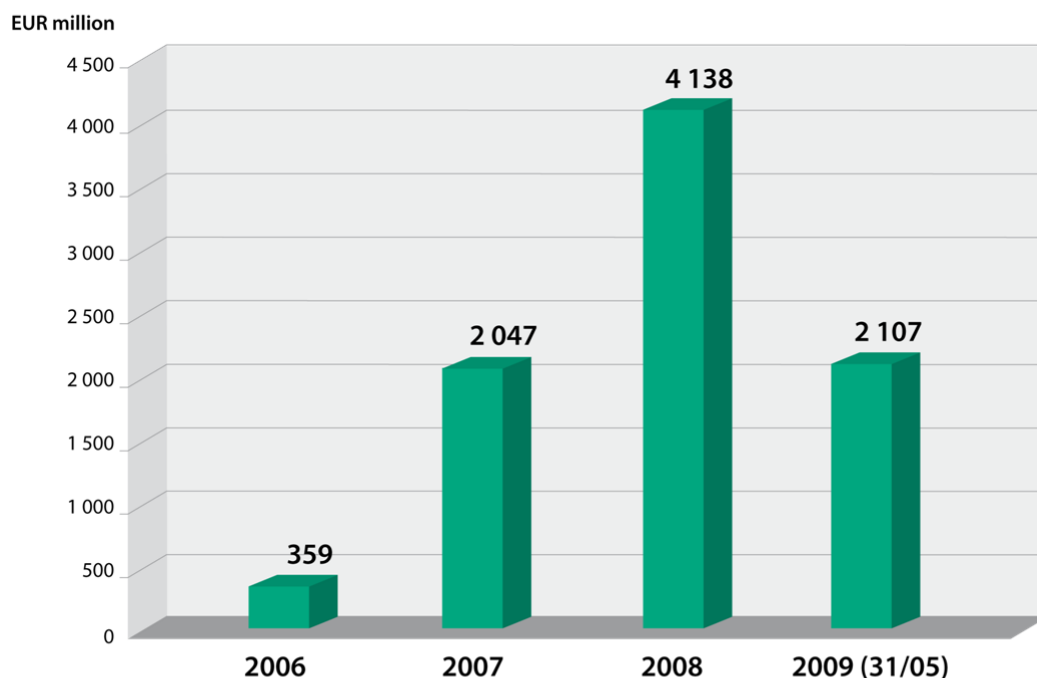
09/06/2009

European Investment Bank

4

¹ La part des prêts notés de C à A (prêts de qualité bonne à excellente) dans le classement interne de la BEI est actuellement de 94,7 % du total du portefeuille de risques, contre 96,5 % à la fin de 2006. Malgré ce recul, qui s'explique par une augmentation des signatures assorties d'un risque de crédit plus élevé ainsi que par la rétrogradation de certains prêts précédemment très bien notés dans une catégorie inférieure, ce chiffre de 94,7 % confirme le maintien de la grande qualité d'investissement du portefeuille global de la Banque.

SFF activities (including RSFF, LGTT and SFE)



09/06/2009

European Investment Bank

5

[DIAPOSITIVE n° 4].

Dans la catégorie des prêts les plus "risqués" (prêts à des contreparties notées en deçà de la valeur d'investissement, accordés au titre du Mécanisme de financement structuré), les opérations approuvées au cours des neuf derniers mois s'élèvent à 6,4 milliards d'EUR, soit presque autant que l'encours signé sur ce type d'emprunteurs. Cette tendance est très claire et l'on constate, en effet, au cours des dernières années, une forte croissance des prêts à des contreparties dont la qualité de crédit est inférieure à celle d'une valeur d'investissement. Cela nous impose d'affecter au Mécanisme de financement structuré 1 milliard d'EUR supplémentaires à prélever sur nos réserves, ce que nous demanderons à nos administrateurs d'approuver en juillet.

La BEI pourrait affecter à ce mécanisme un montant plus élevé sans pour autant mettre en péril sa solidité et son orthodoxie financières. Après avoir, il y a peu, relevé de 50 % tous les plafonds pour les opérations individuelles au titre du MFS, la Banque va se donner les moyens d'assumer des risques supplémentaires en mettant au point ses propres produits de garantie, en élargissant sa gamme d'instruments à prise de risques pour le financement des PME et des entreprises de taille intermédiaire, et en augmentant sa capacité de financement en fonds propres et quasi-fonds propres dans les secteurs critiques. Je vais maintenant dire quelques mots sur ces trois orientations.

Mettre au point des produits de garantie

En émettant ses propres garanties, la Banque entend contribuer à rallier d'autres bailleurs de fonds à des projets qu'elle finance et faciliter ainsi le bouclage financier de ces opérations. À plus long terme, puisque les encours qu'elle garantira devraient être assortis d'une pondération pour risques nulle, la BEI allégera les exigences de fonds propres des intermédiaires financiers et leur permettra ainsi d'augmenter leur activité de prêt et de soutenir la reprise économique en Europe.

La Banque a commencé à élaborer des instruments de garantie standardisés qui couvriront les risques de crédit des grandes entreprises, des entités publiques et des opérations de financement sur projet. La mise au point de ces instruments devrait être achevée à la fin de l'année et les premières garanties pourraient être accordées dès cette année.

Prendre davantage de risques dans le financement des PME et des entreprises de taille intermédiaire

Parallèlement, le groupe BEI a entrepris de moderniser et d'élargir son offre de prêts intermédiés pour les PME et les entreprises de taille intermédiaire. Aux termes des modalités du nouveau prêt BEI pour les PME, le groupe BEI garantit une partie de l'encours de prêts aux PME de la banque partenaire et finance parallèlement de nouveaux prêts aux PME. Ce produit combine ainsi le savoir-faire de la Banque dans les prêts avec intermédiation et l'expérience du FEI dans l'évaluation et la gestion des risques afférents à un portefeuille de prêts aux PME.

Développer les financements en fonds propres et quasi-fonds propres

Tout en continuant de travailler dans le cadre des limites imposées par ses Statuts, la BEI développe aussi ses activités de financement en fonds propres et quasi-fonds propres. À cet égard, parmi les événements notables depuis le début de l'année, la Banque a confié au FEI un nouveau mandat, assorti d'une enveloppe de 1 milliard d'EUR, pour des financements mezzanine en faveur des PME ; le but est d'encourager une plus grande prise de risque sur les PME et de permettre à ces entreprises de renforcer considérablement leur capacité d'investissement. Dans le cadre de ce mandat, le FEI investira dans des fonds qui procurent toute une gamme de produits de fonds propres et de quasi-fonds propres et de structures hybrides pour financer le développement et la transmission des PME.

À la demande du conseil Ecofin informel de septembre 2008 à Nice, la BEI a par ailleurs activement poursuivi ses discussions avec d'autres établissements de crédit à long terme au sein de l'UE, afin d'établir un fonds d'investissement paneuropéen spécialisé dans les infrastructures (le Fonds Marguerite) qui fournira des instruments de fonds propres et de quasi-fonds propres, en sus de prêts, pour investir dans des projets d'infrastructure de moyenne ou grande dimension en Europe. Je souhaiterais profiter de cette occasion pour vous inviter à encourager d'autres investisseurs européens publics et privés à se joindre à cette initiative aux côtés des quatre partenaires initiaux que sont la CDC, la CDP, la KfW et la BEI. Un rapport détaillé sur le Fonds Marguerite sera présenté au Conseil Ecofin en juillet.

IV. FOURNIR UNE COOPÉRATION TECHNIQUE

Tout en augmentant sa contribution à la stabilité financière en Europe et dans le monde, la BEI ne s'écartera pas de son activité de base, qui consiste à accorder des prêts pour des projets et des programmes d'investissements viables. Cependant, afin d'accroître sa valeur ajoutée, la BEI est disposée à transformer chaque fois que possible des projets médiocres en projets de qualité et des programmes d'investissement discutables ou mal organisés en programmes rigoureux, et ce au moyen de la coopération technique.

Au fil des ans, la coopération technique s'est développée par nécessité pour accompagner les activités de prêt de la Banque et résoudre les problèmes des promoteurs durant la préparation ou la mise en œuvre des projets et, plus récemment, pour aider des promoteurs potentiels à définir et à concevoir leur projet. Plus d'une dizaine de mécanismes d'assistance technique distincts ont vu le jour et la Banque est régulièrement sollicitée pour participer à de nouveaux dispositifs. Ainsi, depuis quelques années, les initiatives JASPERS, JEREMIE et JESSICA, en particulier, aident des États membres, notamment en Europe centrale et orientale, à mieux "absorber", et de façon plus efficace, les fonds de l'UE. Une autre initiative récente notable est la Convention des maires, qui vise à renforcer la coopération, l'échange des meilleures pratiques et le transfert de connaissances entre les grandes villes dans le domaine de l'efficacité énergétique. La BEI a été appelée à participer à cette initiative en fournissant une coopération technique.

Conformément aux modifications apportées aux Statuts de la Banque en vertu du traité de Lisbonne, la coopération technique devrait faire partie des activités de la Banque au même titre que les prêts et les garanties. Ce volet des opérations de la Banque sera développé plus avant et le Conseil d'administration a demandé que des principes directeurs dans ce domaine soient adoptés le moment venu.

V. SOUTENIR LES PAYS PARTENAIRES ET LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Hors de l'UE, la BEI s'est engagée à ne pas diminuer son activité, qui, pour les pays concernés, constituait déjà un facteur de stabilité face à la menace de récession. La Commission l'a d'ailleurs appelée à amplifier ses interventions dans plusieurs domaines. La Banque a certainement des possibilités d'intensifier son activité de prêt sans sortir des limites des mandats existants ni menacer leur viabilité, d'accroître son soutien aux PME dans le cadre du partenariat oriental, d'augmenter la disponibilité de ressources au titre de la FEMIP et du mandat préadhésion à des fins d'opérations d'apport de fonds propres et de microfinance, et de développer le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, autant que possible en coopération avec d'autres institutions financières internationales (IFI).

Comme vous le savez, la BEI a toujours collaboré étroitement avec les autres institutions financières internationales et les autres institutions européennes bilatérales. J'ai proposé aux responsables d'autres institutions financières internationales d'aller un peu plus loin en étoffant et en approfondissant cette coopération par la mise au point d'une démarche commune en vue d'harmoniser les procédures et de déléguer, partiellement ou entièrement, l'instruction et le suivi des projets. C'est ce que j'appelle la "délégation réciproque".

Des progrès significatifs ont déjà été réalisés. Ainsi, le Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux sera bientôt opérationnel et permettra à la BEI, à la BERD, à la Banque de développement du Conseil de l'Europe et à la Commission d'associer leurs ressources à celles des États membres et d'autres bailleurs de fonds pour fournir une assistance technique et des aides non remboursables et proposer des solutions coordonnées de financement de projets par l'emprunt.

Parmi les autres initiatives, on citera celle prise récemment avec l'AFD et la KfW pour la délégation réciproque et le cofinancement conjoint dans les pays méditerranéens et les pays ACP, ainsi que la signature d'un accord de coopération avec la SFI pour le partage des données relatives aux risques de crédit à l'extérieur de l'Europe.

Dans toutes les régions, la crise actuelle nous donne une nouvelle impulsion pour être plus efficaces et apporter plus de valeur aux pays partenaires de l'UE. Dans cet esprit, j'espère et je crois qu'avec des compétences de base complémentaires, une délégation réciproque dans la préparation des projets et une coordination des interventions financières, les IFI réussiront à mieux aider les pays dans lesquels elles opèrent à supporter les épreuves et les conséquences de la crise.

VI. CONCLUSIONS

Pour conclure, j'aimerais insister sur le fait que la BEI continue de faire ce qu'elle sait le mieux faire, à savoir, fournir des financements à long terme pour des projets de qualité et des programmes d'investissement judicieux. En particulier, il n'entre pas dans ses attributions de sauver des entreprises en difficulté ou de leur procurer de la trésorerie à court terme, ni de se substituer aux réformes structurelles qui seraient nécessaires dans certains secteurs et qui iraient de toute façon au-delà de ce que les programmes de coopération technique permettent. Ce que nous pouvons faire – et que nous faisons – est de soutenir des projets viables de qualité, conformes aux objectifs stratégiques de l'UE, qu'il s'agisse de la lutte contre les changements climatiques ou de l'aide aux régions les plus pauvres de l'Union, ou encore de l'appui aux petites entreprises qui sont la pierre angulaire de l'économie européenne. Nous le faisons en augmentant notre volume de prêts et en assumant tous les risques nécessaires, de manière contrôlée, pour apporter davantage de valeur ajoutée. À cet égard, j'exprime ma reconnaissance au personnel de la Banque, qui, quelle que soit la nationalité de chacun, déploie actuellement des efforts considérables et fait preuve d'engagement et de motivation pour travailler en harmonie à soutenir tous les États membres.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.